

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Projet éolien 'Eoliennes Neufchâteau Léglise'

A destination des candidats investisseurs

Edité le 18 avril 2018

Pierre-Yves Pirlot

Quentin Sizaire

PRÉAMBULE

Ecco Nova est une plateforme de financement alternatif agréée par la FSMA, l'autorité belge des services et marchés financiers.

Le présent document a pour objectif de présenter un projet d'investissement destiné à contribuer à la transition énergétique.

Les informations communiquées émanent du porteur du projet qui en a assuré l'exactitude à Ecco Nova. Sur base de ces informations, Ecco Nova a établi une analyse du risque et déterminé son niveau selon des critères qui lui sont propres.

Cette analyse indicative constitue une référence pour les candidats investisseurs qui ont, in fine, la possibilité d'évaluer l'opportunité d'investissement. En effet, Ecco Nova n'exerce aucune activité de conseil en investissement au sens de l'article 46, 9° de la loi précitée du 6 avril 1995 et ne fournit aucune recommandation personnalisée au sens de l'article 46, 10° de ladite loi.

Nous vous rappelons que tout investissement comporte des risques pouvant aller jusqu'à la perte partielle ou totale de votre capital.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

L'équipe Ecco Nova

Ecco Nova SPRL

Rue des Gardes-Frontières ,1
4031 Angleur
BE0649.491.214

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Page de garde	
Préambule	
Table des matières	1
Présentation du porteur du projet	2
Présentation du projet et de l'instrument de placement	3
Présentation détaillée du projet	4
Analyse de risque	5
Tableau de remboursement indicatif investisseur	8
Annexe 1: titre de créance lié à la campagne de financement	

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Eneco est un fournisseur d'énergie durable qui se concentre sur la production et la fourniture de gaz et d'électricité, celle-ci provenant de sources renouvelables comme le soleil et le vent. Eneco est un leader du marché de la production et de la livraison d'énergie renouvelable, ainsi que l'un des plus grands acteurs du marché éolien avec plus de 1.000 MW de capacité de production d'énergie renouvelable en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Eneco est actif depuis 2011 sur le marché belge et fournit de l'énergie 100% verte produite sur le sol belge via 91 éoliennes et 260.000 panneaux solaires. L'entreprise démarre bientôt la construction de Norther, le plus grand parc éolien le long de la côte belge. Au total, Eneco fournit en Belgique plus de 1,1 millions clients résidentiels et 55.000 clients industriels en électricité et gaz verts. Eneco offre également des opportunités d'investissement pour les citoyens et autorités locales, par le biais d'une série de programmes d'investissement, qu'il s'agisse de crowdfunding, d'obligations ou de participations directes par le biais de coopératives. Plus d'information sur www.eneco.be

Les fonds levés seront utilisés par la société de projet qui sera mise en place spécifiquement par Eneco Wind Belgium SA (EWB) pour le projet de Neufchâteau. EWB remboursera les fonds uniquement sur base des revenus de ce projet.



Dénomination sociale

Statut juridique

Numéro d'entreprise

Date de constitution

Siège social

Administrateur délégué

Actionnariat

Capital souscrit

Capitaux propres

Porteur du projet

Eneco Wind Belgium

SA

BE 0475.012.760

06/06/2001

Chaussée de Huy 120

1300 Wavre

REALFI

Eneco Wind Belgium Holding
NV (99,99%)

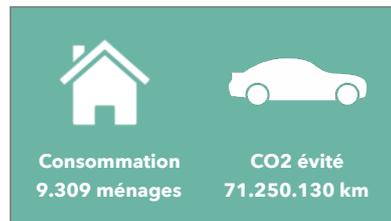
Eneco Belgie BV (0,01%)

30 729 323 €

129 519 900 €

PRÉSENTATION DU PROJET ET DE L'INSTRUMENT DE PLACEMENT

Localisation	Neufchâteau/Léglise
Porteur du projet	Eneco Wind Belgium SA
Type de projet	Eolien
Puissance électrique	12,5MW
Nombre d'éoliennes	5
Type d'éolienne	A déterminer
Investissement initial total	16 050 898 €
Banque partenaire	Financement propre
Production électrique annuelle estimée à 90% de chance d'être dépassée (MWh)	21 875
Equivalent en consommation ménages	9 309
Emissions de CO2 évitées (To/an)	9 975
Equivalent en km parcourus (km/an)	71 250 130
Mise en service	juin 19

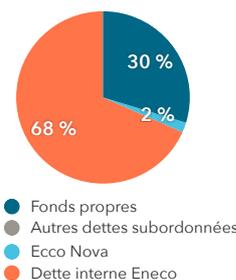


MONTANT À LEVER 299 750 €	SEUIL DE RÉUSSITE 50 000 €	INVESTISSEMENT MIN. 250 €	INVESTISSEMENT MAX. 1 000 €
DURÉE DU PRÊT (ANS) 6	TAUX D'INTÉRÊT BRUT 4 %	RENDEMENT BRUT GLOBAL* 24,0 %	PREMIER REMBOURSEMENT 01/08/2019
FRÉQUENCE DE REMB. Annuelle	AMORTISSEMENT DU CAPITAL In fine	NIVEAU DE RISQUE 2	DURÉE DE LA CAMPAGNE 19/04/18 - 31/07/18

*Montant total des intérêts bruts attendus divisé par l'investissement initial

SOURCES DE FINANCEMENT

Fonds propres	4 770 968 €
Autres dettes subordonnées	0 €
Ecco Nova	299 750 €
Dette interne Eneco	10 980 180 €
Total	16 050 898 €



SOURCES DE REVENUS (ANNÉE 1)

Revente de l'électricité	747 503 €
Revente des certificats verts (1CV/MWh - 1CV = 65€ pendant 15 ans)	1 626 183 €
Revente des labels de garantie d'origine	11 008 €
Total	2 384 694 €

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET

Eneco et ses partenaires construiront 5 éoliennes à la périphérie des communes de Neufchâteau et de Léglise. Le projet sera implanté à proximité de l'échangeur autoroutier de la E411 et de la E25, et donc loin des habitations. Ces éoliennes permettront d'approvisionner en énergie verte environ 9.000 familles.

Ces éoliennes d'une hauteur de 150 mètres sont équipées d'un rotor de maximum 114 mètres pour produire une puissance de 12,5 MW, soit entre 21.875 et 35.400 MWh par an.

Ce projet permettra de réaliser une économie annuelle d'environ 10.00 tonnes d'émission de CO₂, et ce dès la mise en service prévue en juin 2019. Les générations futures en seront bien entendu les premiers bénéficiaires.



PLANNING PRÉVISIONNEL



Commande des éoliennes



Essais géotechniques



Fondations



Pose de câbles et de la cabine de tête



Levage des machines



Première injection

Exploitation du parc



12 à 18 mois

ANALYSE DE RISQUE

Risques généraux liés au crowdlending

Investir sur Ecco Nova, comme tout investissement représente des risques:

- Risque de perte partielle ou totale de capital
- Risque de défaut ou de différé de paiement des intérêts
- Le remboursement des sommes prêtées est susceptible d'intervenir après le remboursement d'autres titres ou dettes de la société
- Les sommes prêtées seront immobilisées jusqu'au remboursement selon l'échéancier et vous ne pourrez en réclamer le remboursement anticipé
- Toute hausse des taux d'intérêts pendant la durée d'immobilisation de votre argent peut entraîner une perte d'opportunité
- Dans l'hypothèse où le porteur de projet procède à un remboursement anticipé des sommes prêtées, toute baisse des taux d'intérêts dans l'intervalle peut entraîner une perte d'opportunité et les intérêts non versés constitueraient un manque à gagner
- Risque d'illiquidité : la revente de la créance est très incertaine (Ecco Nova n'organise pas de marché secondaire)
- Risques liés au cadre réglementaire
- Risques juridiques et fiscaux

Il vous est recommandé de ne prêter que les montants correspondant à une fraction de votre épargne disponible et de minimiser votre risque en diversifiant vos prêts au maximum.

Risques spécifiques liés au projet et à son porteur

Outre les risques intrinsèques de l'investissement sous forme de prêt tel que proposé sur Ecco Nova, le projet 'Eoliennes Neufchâteau Léglise' est exposé, entre autres, aux risques spécifiques suivants:

- Risques liés au cadre réglementaire
- Risques de défauts techniques et technologiques
- Risque lié au prix de l'électricité et des certificats verts

Evaluation du risque par Ecco Nova

Avec 91 éoliennes installées pour une puissance totale de 192MW, Eneco Wind Belgium est l'un des leader du marché belge de l'éolien, une des énergies renouvelables représentant le plus faible risque grâce à sa grande maturité technologique et la prédictibilité relativement importante de son productible (sur base annuelle). Leur capacité à développer, construire et exploiter des parcs éoliens dans les meilleurs conditions n'est plus à démontrer.

Le risque technique sera fortement limité grâce au contrat de maintenance proposé par le constructeur des éoliennes qui garantira une disponibilité minimale de 97%.

Les Ecco Investisseurs investissent à rang égal avec Eneco Holding qui joue le rôle de banque pour ce projet. **Contrairement à la plupart des instruments de placement offerts sur Ecco Nova, le remboursement de la dette levée via cette campagne n'est donc subordonné à aucun autre remboursement ce qui se traduit par un niveau de risque de seulement 2 selon nos critères.**

Critères techniques	Valeur	Ranking	Poids	Commentaires
Maturité/Fiabilité de la technologie et prédictibilité du productible		4	5	Photovoltaïque = 5 ; Grand éolien = 4 ; Hydroélectricité = 4 ; Cogénération gaz = 4 ; Cogénération biomasse = 3 ; Bio-méthanisation = 2
Statut du projet		1	4	En service depuis plus d'un an = 5 ; En service depuis moins d'un an = 3 ; En développement/ construction = 1
Expérience du porteur de projet		5	4	Eneco est l'un des leader dans le développement et l'exploitation de parcs éoliens en Belgique et aux Pays-Bas
Réputation et références de l'intégrateur / du fournisseur principal		4	3	Le constructeur des éoliennes n'est pas connu à ce stade mais Eneco ne travaille qu'avec des constructeurs de renom tels que Vestas, Enercon ou encore Senvion
Contrat de maintenance et garantie de disponibilité		4	2	Le constructeur des éoliennes n'est pas connu à ce stade mais une disponibilité de min. 97% sera exigée aux soumissionnaires

TOTAL **3,6**

Critères financiers	Valeur	Ranking	Poids	Commentaires
Taux de fonds propres	30 %	3	3	Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Taux interne de rentabilité (TIR ou IRR)	5,4 %	2	3	0 à 3% = Exclusion ; 3,1 à 5% = 1 ; 5,1 à 7% = 2 ; 7,1 à 9% = 3 ; 9,1 à 11% = 4 ; +11% = 5
Taux de couverture de la dette (TCD ou DSCR)	NC	3	10	Taux minimum sur la période du prêt crowd, compte tenu des différentes dettes (banque et subordonnés). 0 à 110% = Exclusion ; 111 à 115% = 1 ; 116 à 120% = 2 ; 121 à 125% = 3 ; 126 à 140% = 4 ; +140% = 5 ;
Date de premier remboursement	1/08/19	5	3	Les intérêts commencent à courir à la cloture de la campagne. 0 à 3 mois = 5 ; 4 à 6 mois = 4 ; 7 à 9 mois = 3 ; 10 à 12 mois = 2 ; 13 à 15 mois = 1
Type de remboursement	In fine	2	5	Annuités constantes = 4 ; Remboursement du capital in fine = 2
Durée du prêt	6 ans	3	3	0 à 24 mois = 5 ; 25 à 48 mois = 4 ; 49 à 72 mois = 3 ; 73 à 96 mois = 2 ; +97 mois = 1
Garanties		5	10	La dette Ecco Nova dispose d'un rang égal à la dette 'senior' de Eneco Holding qui joue le rôle de banque. La dette n'est donc pas subordonnée à la dette senior.

TOTAL **3,5**

Critères	Valeur	Poids	Commentaires
Critères techniques	3,6	3	
Critères financiers	3,5	5	

TOTAL **3,51**

NIVEAU DE RISQUE **2** **Selon analyse ECCO NOVA**

Catégorisation du risque	
CATEGORIE 1	Ranking total supérieur à 4,5
CATEGORIE 2	Ranking total compris entre 3,5 et 4,5
CATEGORIE 3	Ranking total compris entre 2,5 et 3,5
CATEGORIE 4	Ranking total compris entre 1,5 et 2,5
CATEGORIE 5	Ranking total inférieure à 1,5 (PROJET NON ADMIS PAR ECCO NOVA)

Checklist administrative		Commentaires
Permis unique (construction exploitation)	<input checked="" type="checkbox"/>	Permis octroyé à Engie, changement d'exploitant à réaliser
Droit foncier pour l'implantation de la centrale	<input checked="" type="checkbox"/>	
Subside octroyé par la région	<input type="checkbox"/>	Non applicable
Réservation des certificats verts	<input type="checkbox"/>	La demande de réservation des certificats verts sera introduite au plus tard en juillet 2018
Accord du gestionnaire de réseau d'électricité	<input type="checkbox"/>	En cours
Convention avec le consommateur de l'électricité (PPA)	<input type="checkbox"/>	Non applicable
Convention de revente de l'électricité excédentaire injectée au réseau (PPA)	<input checked="" type="checkbox"/>	Eneco est fournisseur et producteur

TABLEAU DE REMBOURSEMENT INDICATIF (INVESTISSEUR)

Montant prêté	1 000 €
Durée (années)	6
Taux d'intérêt brut	4 %
Type de remboursement	Annuités payées à terme échu. Remboursement du capital in fine

Année	Annuité	Intérêts bruts	Amortissement en capital	Somme restant due
0				1 000,00 €
1	40,00 €	40,00 €	0,00 €	1 000,00 €
2	40,00 €	40,00 €	0,00 €	1 000,00 €
3	40,00 €	40,00 €	0,00 €	1 000,00 €
4	40,00 €	40,00 €	0,00 €	1 000,00 €
5	40,00 €	40,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6	1 040,00 €	40,00 €	1 000,00 €	0,00 €
TOTAL	1 240,00 €	240,00 €	1 000,00 €	

Titre de créance

Référence : NUM_COMM_STRUCTUREE

Édité le 18/04/2018

Eneco Wind Belgium SA

Représentée par Miguel de Schaetzen
Chaussée de Huy 120 - 1300 Wavre

crowdfunding@eneco.com
BE 0475.012.760

Ci-après dénommé l'EMPRUNTEUR

Détenteur :

PrénomNom

X Rue et numéro XXXXX

Ville

Pays

N° de registre national XXXXXXXXX

Téléphone

Adresse email

Ci-après dénommé le PRETEUR

PRÉAMBULE :

Le PRETEUR est une personne physique ou une personne morale.

L'EMPRUNTEUR est un porteur de projet de production d'énergie durable ou d'économie d'énergie.

Le PRETEUR a eu, par la consultation du site internet d'Ecco Nova (www.econova.com), connaissance de la recherche par l'EMPRUNTEUR d'un financement destiné à la mise en oeuvre d'un projet (ci-après « Le Projet »).

Par conséquent, le présent contrat (ci-après « Le Contrat »), par lequel le PRETEUR met à disposition de l'EMPRUNTEUR une somme qui sera affectée au financement du Projet, a pour but d'exposer les modalités des relations entre le PRETEUR et l'EMPRUNTEUR.

ARTICLE 1 : MONTANT ET DUREE DU PRET

Le PRETEUR accorde et consent à l'EMPRUNTEUR un prêt d'un montant de 1000 euros. Ledit prêt est d'une durée de 72 mois.

ARTICLE 2 : OBJET DU PRET

Le PRETEUR reconnaît avoir pris connaissance et avoir pu librement apprécier le Projet Eoliennes Neufchateau Leglise sur le site d'ECCO NOVA. Le prêt vise au financement de ce projet et sera utilisé exclusivement à cette fin.

L'EMPRUNTEUR s'engage et se porte fort du strict respect de l'affectation et de l'utilisation prévues du prêt.

ARTICLE 3 : DATE DE DEBUT DU PRET ET DEBOURSEMENT DES FONDS

La date de début du prêt est le 31-07-2018, date à laquelle l'EMPRUNTEUR disposera de la somme prêtée

ARTICLE 4 : REMBOURSEMENT DU PRET

4.1- Echéances de remboursement

L'échéancier de remboursement du capital et de versement des intérêts est le suivant.

Mois	Annuité	Amortissement en capital	Intérêts
Aug 2019	40,00 €	0,00 €	40,00 €
Aug 2020	40,00 €	0,00 €	40,00 €
Aug 2021	40,00 €	0,00 €	40,00 €

Mois	Annuité	Amortissement en capital	Intérêts
Aug 2022	40,00 €	0,00 €	40,00 €
Aug 2023	40,00 €	0,00 €	40,00 €
Aug 2024	1.040,00 €	1.000,00 €	40,00 €
Total	1.240,00 €	1.000,00 €	240,00 €

4.2- Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt annuel est de 4.00%, ce qui correspond à un rendement global de 24.00% sur toute la durée du prêt. Ces taux d'intérêt sont des taux bruts, hors fiscalité, sans préjudice de l'obligation de retenue à la source d'un précompte mobilier ou du paiement d'impôts dans le chef du bénéficiaire des intérêts.

4.3- Frais relatifs à la mise en relation

Seuls les frais administratifs s'élevant à 0 euros TVA comprise sont dûs à Ecco Nova par le PRETEUR pour cette opération. Ces frais sont versés à l'EMPRUNTEUR avec le montant prêté et ce dernier s'engage à les restituer à Ecco Nova.

ARTICLE 5 : DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

L'EMPRUNTEUR déclare, reconnaît et garantit que :

- Il a accepté et sans réserves les conditions générales d'utilisation d'Ecco Nova ;
- Depuis la date de mise en ligne du Projet, il n'est survenu aucun évènement de quelle que nature que soit, juridique, financière, économique ou sociale, susceptible d'avoir des conséquences substantielles sur, sa situation juridique au regard notamment de l'exercice de son activité et des agréments ou autorisations qui en ressortent ;
- La description du Projet disponible sur le site Ecco Nova est conforme à la réalité ;
- Il a procédé à une étude complète du Projet, de sa viabilité et de son opportunité ;
- Aucune instance, action, procès ou procédure administrative qui serait susceptible de l'empêcher voire de lui interdire d'exercer son activité n'est en cours ou, selon lui, n'est en passe de lui être intenté ;

L'EMPRUNTEUR déclare, reconnaît et s'engage à :

- Affecter le montant intégral du prêt au financement du Projet Eoliennes Neufchateau Leglise ;
- Rembourser l'intégralité du prêt au terme prévu et selon le règlement des échéances fixé ci-dessus (cf. Article 4 supra) ;
- Informer le PRETEUR de tous faits ou évènements qui pourraient avoir des répercussions sur la poursuite de son activité ;
- Informer le PRETEUR de tous faits ou évènements qui pourraient empêcher le remboursement en tout ou en partie du prêt ;
- Plus généralement, informer le PRETEUR de tous faits ou évènements qui seraient susceptibles de modifier le Contrat ;
- Ne pas céder, transmettre ou transférer à un tiers ses obligations issues du Contrat sans en avoir informé préalablement le PRETEUR et assurer ce dernier que ses obligations, en ce particulièrement le remboursement intégral du prêt et le paiement des intérêts, seraient entièrement honorées et respectées ;

ARTICLE 6 : DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU PRETEUR

Le PRETEUR déclare, reconnaît et garantit que :

- Il a accepté et sans réserves les conditions générales d'utilisation d'Ecco Nova ;
- Il est majeur et a la capacité juridique pour conclure le Contrat ;
- Il a compris les termes du présent Contrat et a mesuré les conséquences de l'engagement attaché ;
- Rien ne s'oppose à ce qu'il s'engage au présent Contrat ni ne l'en empêche ;
- Il a librement choisi le Projet Eoliennes Neufchateau Leglise, qu'il l'a compris et qu'il souhaite réaliser le prêt aux fins de financement dudit Projet Eoliennes Neufchateau Leglise ;
- Il a connaissance que tout prêt comporte un risque de non remboursement et qu'en conséquence il doit moduler son investissement en fonction de ses capacités financières personnelles. Il reconnaît dès lors que Ecco Nova ne pourra être tenu responsable en cas de non remboursement par l'EMPRUNTEUR ;
- Il ne s'immiscera pas dans l'activité ou l'organisation de l'EMPRUNTEUR ;
- Les fonds prêtés ont été régulièrement perçus par le PRETEUR et sont libres de toutes obligations tierces ;

ARTICLE 7 : EXIGIBILITE ANTICIPEE – RESILIATION DU CONTRAT

7.1 : Exigibilité anticipée

Le montant total du prêt et des éventuels intérêts ou la somme restant à payer en cas d'échéances déjà versées, sera exigible par anticipation, immédiatement, notamment en cas de :

- Cessation d'activité de l'EMPRUNTEUR, et ce, pour quelle que raison que ce soit ;
- Dissolution de la structure juridique de l'EMPRUNTEUR ;
- Difficultés économiques et financières traduisant une situation irrémédiablement compromise de l'EMPRUNTEUR ;
- Non-respect de l'un quelconque des engagements pris par l'EMPRUNTEUR aux termes du Contrat.

7.2 – Résiliation du contrat du fait de l'exigibilité anticipée

En cas d'exigibilité anticipée, le Contrat sera résilié automatiquement.

ARTICLE 8 : TAXES

S'il est d'application, le précompte mobilier sera retenu à la source par l'EMPRUNTEUR.

ARTICLE 9 : ABSENCE DE RENONCIATION

Tout droit du PRETEUR, résultant du Contrat ou qui y serait attaché du seul fait de la loi, que ce dernier n'exercerait pas ou partiellement, ou même tarderait à exercer, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation audit droit.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Aux fins de la présente section, les termes énoncés ci-dessous ont la signification suivante :

"données à caractère personnel", les informations relatives à la personne concernée, i.e. le PRETEUR.

Les parties reconnaissent que l'exécution du présent contrat peut exiger le traitement des données à caractère personnel et l'EMPRUNTEUR est chargé de se conformer à ses obligations respectives en vertu du droit de la protection des données qui régit le traitement des données personnelles.

L'EMPRUNTEUR est seulement autorisé à stocker, utiliser et traiter les données à caractère personnel à condition qu' (i) un tel traitement soit nécessaire pour l'exécution du présent accord, et (ii) qu' il soit conforme à la législation applicable.

ARTICLE 11 : LANGUE DU CONTRAT - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La législation applicable à l'interprétation et à l'exécution du présent Contrat est la législation belge.

Par conséquent, tout litige qui viendrait à survenir à l'occasion du présent Contrat sera soumis à la loi belge et se réglera devant une juridiction belge compétente.

En cas de litige, les Parties s'engagent à rechercher d'abord une solution amiable via Ecco Nova agissant ici en tant que conciliateur.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT ANTICIPATIF

L'Emprunteur peut à tout moment rembourser par anticipation tout ou une partie du capital emprunté.

En cas de remboursement anticipé total ou partiel, l'emprunteur est redevable d'une indemnité de remploi égale à six mois d'intérêts calculés sur le montant remboursé par anticipation et au taux d'intérêt repris au point 4.2. L'Emprunteur est redevable d'une même indemnité en cas de remboursement anticipé forcé.

ARTICLE 13 : RANG PARI PASSU

L'emprunteur s'engage à faire bénéficier le prêteur des mêmes garanties mais surtout, des mêmes avantages, que ceux/celles accordées aux autres prêteurs senior. Il en résulte une égalité juridique entre les créanciers du projet visé dans la structure qui sera constituée spécifiquement.

ARTICLE 14 : INTERETS DE RETARD

En cas de retard de remboursement, le taux mentionné à l'article 4.2. sera majoré de 0,5 point sur la période de retard correspondant.

ARTICLE 15 : CONDITIONS SUSPENSIVES

Le Contrat est soumis à la condition suspensive suivante liée au seuil de réussite de la levée de fonds:

Si la totalité du montant de la Levée de fonds (telle que définie à l'article 2 des conditions générales d'utilisation du site ECCO NOVA) n'a pas intégralement été souscrite le 31/07/2018, les Investissements déjà versés sur le compte bloqué au nom du Porteur de projet seront remboursés aux investisseurs. Cependant, si la somme de 50.000€ a été réunie, les fonds récoltés seront mis à disposition du Porteur de projet.

Par ailleurs, le Contrat est conditionné par l'obtention de la réservation de certificats verts pour le 31 juillet 2018 soit le jour de la clôture de la campagne.

ARTICLE 16 : COMPARTIMENTALISATION

Les fonds collectés par la présente convention sont exclusivement destinés au financement du projet spécifique décrit et seront mis à la disposition de la société de projet concernée.

Chaque opération impliquant un appel de fonds destinés à un projet spécifique sera considérée comme une opération distincte, indépendamment de toute opération d'appel de fonds pour d'autres projets, même si dans les différentes opérations les mêmes personnes seraient impliquées et même si les autres conditions et modalités des différentes opérations seraient entièrement ou partiellement les mêmes. La présente convention ne peut créer aucun droit ou obligation concernant tout projet ou toute opération, autre que le projet et l'opération décrite par la présente convention. En particulier, seuls les revenus générés par le projet décrit pourront être utilisés pour honorer la présente convention. De la même manière, les revenus générés ne pourront pas être utilisés pour honorer d'autres conventions visant d'autres projets et résultant d'une offre publique à l'épargne.

Eneco Wind Belgium SA représentée par Miguel de Schaetzen